



28^{ème} **Rendez-vous des jeunes plasticiens**

exposition du 14 au 24 mai 2011 – complexe Gérard Philipe
La Garde (Var)

concours ouvert à toutes formes d'expressions plastiques : peinture, photo, sculpture, installation, vidéo...

date limite d'inscription 9 mars 2011*

(*le cachet de la poste faisant foi)

Règlement et bulletin d'inscription

Préambule : **Rendez-vous des jeunes plasticiens**

Elstir œuvre depuis 28 ans pour la promotion de l'art contemporain au travers du **Rendez-vous des jeunes plasticiens**. Cet événement, unique en son genre en région Provence Alpes Côte d'Azur, est le témoin de la diversité créatrice des jeunes artistes, l'occasion pour le grand public, les amateurs d'art, les professionnels, les institutionnels de porter un regard sur les recherches plastiques de notre temps.

La ville de La Garde met à disposition la salle Gérard Philipe (1200 m2) pour l'organisation de cette manifestation. Cette salle est équipée de cimaises sur les murs (briques et autres), des panneaux mobiles en bois peints en blanc complètent la surface d'exposition.

Art. 1 : Obligation de fait

L'inscription au **Rendez-vous des jeunes plasticiens** vaut acceptation de son règlement dans sa totalité et sans aucune restriction.

Art. 2 : Conditions de participation

Le rendez-vous est ouvert aux artistes plasticiens de toutes disciplines, sans limite d'âge et ayant moins de 10 ans de pratique (le point de repère est la date de la 1^{ère} exposition personnelle).

A noter : les lauréats 2009 et 2010, ainsi que les plasticiens ayant concouru consécutivement ces trois dernières années ne peuvent y participer.

Art. 3 : Frais de participation

Pour participer, l'artiste devra s'acquitter des droits d'inscription de 40 €. En cas de non sélection, votre chèque vous sera retourné

Art. 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un CV détaillé avec photo, précisant date de naissance et date de la première exposition personnelle
- un texte présentant votre démarche plastique (environ 20 lignes)
- le bulletin d'inscription précisant les 3 œuvres que vous souhaitez exposer
- des photos de vos pièces
- le chèque de 40 € libellé à l'ordre de l'association Elstir
- une enveloppe pré-affranchie à votre adresse pour le retour du dossier (en cas de non-sélection)

Ces documents seront fournis sur papier (au format A4) et sur CD-Rom (format word et Jpeg 300 dpi).

Le dossier complet devra être retourné **avant le 9 mars 2011** à :

Hôtel de Ville - service culturel – Rendez-vous des jeunes plasticiens - BP 121 83957 La Garde cedex

Attention : ne pas fournir d'originaux car le dossier est retourné uniquement pour les artistes non sélectionnés. Merci de joindre une enveloppe pré-affranchie à votre adresse pour le retour.

Afin de cerner au mieux votre démarche, il est conseillé d'envoyer plusieurs visuels. S'il s'agit de séries, les considérer comme une œuvre.

Art.5 : Sélection

La sélection sera effectuée par le conseil d'administration d'Elstir. Le comité se réserve le droit d'orienter votre sélection.

Les dossiers non sélectionnés seront retournés aux artistes avec leur chèque. En cas de désistement après la sélection, les droits d'inscription resteront acquis.

Art. 6 : Dépôt des oeuvres

Le transport aller et retour des œuvres est à la charge du participant.

Une fois que l'association vous aura confirmé votre sélection et afin de réceptionner vos œuvres dans les meilleures conditions, le dépôt de celles-ci devra impérativement se faire les 9 et 10 mai à la maison communale Gérard Philipe - rue Charles Sandro - 83130 La Garde.

Les œuvres exposées devront être conformes à celles sélectionnées, faute de quoi, l'association se réserve le droit de refuser votre participation. Les droits d'inscription seront alors conservés.

- Chaque oeuvre sera obligatoirement munie d'un système d'accrochage efficace ou d'un support adapté.
- Chaque oeuvre multimedia devra être accompagnée de son propre système de projection ou diffusion.
- Les films ou montages sur DVD devront être prévus pour défiler en boucle (durée de l'expo, 4h / jour).

Le commissariat d'exposition sera assuré par les organisateurs.

Art. 7 : Retrait des oeuvres

Aucun retrait d'oeuvres ne pourra s'effectuer avant la fin de l'exposition.

Le retrait des oeuvres s'effectuera impérativement mardi 24 mai à partir de 19h à l'issue de l'exposition ou le mercredi 25 mai avant 12h.

Aucune œuvre ne pourra être retirée au-delà de cette date car nous n'avons pas de possibilité de stockage. Toute oeuvre non retirée dans les délais deviendra propriété de l'association ou sera détruite.

Art 8 : Prix et nominations (sous réserve de modifications)

Le jury, composé de professionnels de l'art contemporain, se réunira le vendredi 13 mai 2011 pour décerner les prix et nominations :

- prix Passerelle 1 000 €,
- prix Louise Baron 1 000 €,
- prix Ville de La Garde - TPM 500 € et une exposition personnelle à la Galerie G de La Garde,
- prix Artimômes 800 €, attribué par les Francas du Var et décerné par un jury d'enfants,
- prix du Public proclamé mardi 24 mai à 18h30.

La proclamation des prix (Louise Baron, Passerelle, ville de La Garde) aura lieu au cours du vernissage vendredi 13 mai à 19 h.

Les artistes primés et nominés exposeront au Centre d'art Sébastien de Saint-Cyr-sur-Mer (Var) du 20 novembre au 18 décembre 2011.

Art 9 : Communication

Elstir mettra en ligne les artistes sélectionnés sur www.elstir.fr.

La ville de La Garde éditera des cartes postales de chaque artiste, dont il vous sera remis un quota.

Pour cela, vous devez :

- Accepter de communiquer vos coordonnées pour les besoins de l'exposition (cartes postales) et de l'association (diffusion sur www.elstir.fr).
- Céder les droits de reproduction des images fournies à Elstir, ainsi qu'à la mairie de La Garde, pour leurs sites internet, et la communication de la manifestation.

Art. 10 : Assurance et gardiennage

L'association Elstir et la ville de La Garde déclinent toute responsabilité en ce qui concerne : perte, vol, incendie, détérioration, etc...

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance.

Un gardiennage sera assuré pendant l'exposition. **Nous vous encourageons à être présent(e) un après-midi au choix pour rencontrer le public et les scolaires.** Vous serez les bienvenu(e)s, merci de nous préciser vos disponibilités (si vous les connaissez déjà) sur le bulletin d'inscription ci-joint.

Le dossier, le chèque et le bulletin d'inscription sont à renvoyer :

Service culturel de La Garde

Hôtel de Ville, BP 121

83957 La Garde cedex

mmoussu@ville-lagarde.fr / www.ville-lagarde.fr / 04 94 08 99 19

renseignements Elstir : 06 76 29 81 65 / www.elstir.fr

exposition : du 14 au 24 mai de 15h-19h

vernissage : vendredi 13 mai à 19h

dépôt des oeuvres : lundi 9 et mardi 10 mai de 9h-19h

décrochage et retrait des oeuvres : mardi 24 mai à 19h et mercredi 25 mai de 9h-12h

association Elstir – passerelle pour l'art

219 rue Paul Cézanne – 83130 La Garde

www.elstir.fr – info@elstir.fr – Tel : 06 76 29 81 65

à retourner avant le **9 mars 2011**

accompagné des pièces citées à l'article 5

Service culturel - Hôtel de Ville – BP 121
83957 La Garde cedex

Nom : Prénom :
Adresse :
..... Tél. : Mail :
Site :
Vos disponibilités pour une permanence durant la période d'expo :
.....

Titre de l'œuvre	Technique(s)	Format	Prix

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et demande mon inscription.
Fait à le
(signature précédée de la mention "lu et approuvé")

X.....

à retourner avant le **9 mars 2011**

accompagné des pièces citées à l'article 5

Service culturel - Hôtel de Ville – BP 121
83957 La Garde cedex

Nom : Prénom :
Adresse :
..... Tél. : Mail :
Site :
Vos disponibilités pour une permanence durant la période d'expo :
.....

Titre de l'œuvre	Technique(s)	Format	Prix

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et demande mon inscription.
Fait à le
(signature précédée de la mention "lu et approuvé")